

Guay-Lachance, Maxandre (BAPE)**Objet:** TR: Communiqué - Bilan des consultations du BAPE à Malartic

De : Ugo Lapointe [mailto:ugo@miningwatch.ca]
Envoyé : 14 juillet 2016 14:19
À : mine-malartic <mine-malartic@bape.gouv.qc.ca>
Cc : 'Québec Meilleure Mine' <quebecmeilleuremine@gmail.com>
Objet : Communiqué - Bilan des consultations du BAPE à Malartic

La Coalition Québec Meilleure Mine aimerait faire les recommandations additionnelles suivantes (en annexe à son mémoire présenté le mercredi):

Recommandation

Pour résoudre rapidement l'impasse à Malartic, la Coalition estime qu'au moins deux choses doivent se produire.

1. Premièrement, la minière doit s'engager à augmenter de façon substantielle son budget de relocalisation des gens impactés par la mine, qui est présentement limité à 10 millions et qui ne permettrait de relocaliser qu'approximativement 10% des résidents les plus rapprochés de la mine selon nos estimés, et en tenant compte de justes compensations (valeur de remplacement à neuf ou d'une maison de taille et qualité semblable ailleurs à Malartic ou dans la région/MRC). Voir notamment les exemples de protocoles pour la mine Niobec au Québec, ou certaines des ententes déjà conclues à Malartic entre 2008 et 2013. Voir également les principes généraux défendus par la norme internationale IRMA dans le secteur minier, laquelle recommande une relocalisation qui assure « le maintien ou l'amélioration de la qualité de vie » par rapport à la situation qui prévalait avant l'arrivée d'un projet minier.
2. Deuxièmement, la ville de Malartic doit démontrer du leadership et cesser d'opposer ses intérêts fonciers et financiers à celui de la santé et de la qualité de vie de ces concitoyens qui, de notre point de vue, doivent être la priorité. La ville pourrait notamment prévoir le développement d'un nouveau quartier au nord, plus éloigné de la mine, de même que tenter de conclure des pactes fonciers avec la minière et les municipalités voisines (Rivière-Héva ou autres dans la MRC), où des gens pourraient être relocalisés, tout en assurant de justes compensations pour la municipalité de Malartic afin qu'elle puisse mettre en place des programmes et des actions de revitalisation de la municipalité pour maintenir ou accroître sa population.

Recommandation

Quant au gouvernement du Québec, la Coalition insiste pour qu'il cesse d'opposer le développement économique à l'environnement et la santé des gens. On ne doit plus permettre, en 2016, de sacrifier la santé et le bien-être de centaines de citoyens, avec comme seul justificatif que cela crée des emplois et des retombées socioéconomiques. La situation à Malartic est intolérable et enfreint clairement la lettre ou l'esprit de plusieurs lois et politiques du Québec, dont la Loi sur la santé publique du Québec (article 1), la Loi sur le développement durable du Québec (principe de santé et qualité de vie, article 6), la Loi sur la qualité de l'environnement (manquement aux normes et infractions répétées), de même que le Programme national de la santé publique du Québec 2015-2025 (objectifs généraux du programme et définitions utilisées de la santé et de personnes vulnérables). La décision du gouvernement du Québec doit d'abord prioriser le règlement des problèmes de santé publique à Malartic, ce qui passe à notre avis à la fois par l'établissement d'une zone tampon et par un

resserrement de plusieurs des normes actuelles quant aux poussières, au bruit et aux vibrations reliées aux dynamitages (voir notamment les seuils recommandés dans le mémoire conjoint avec l'ACME).

Salutations,

Ugo Lapointe | MiningWatch Canada

Canadian Program Coordinator | Coordonateur du programme canadien

twitter @ugolapointe | skype ugolapointe | ugo@miningwatch.ca

Suite 508, 250 City Centre Avenue | Ottawa | Canada | K1R 6K7

Cell.514.708.0134 | T.613.569.3439 | F.613.569.5138

www.miningwatch.ca